



Petite crèche « les P'tits Quinquins » Projet d'établissement

*Avis ou autorisation d'ouverture du département du Nord :
(Agrément du 13/2/2025)*

Toutes les personnes qui assurent l'accueil du jeune enfant :

- 1) Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- 2) Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- 3) Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté, de précarité ou porteurs d'un handicap ;
- 4) Favorisent la conciliation avec les parents de jeunes enfants de leur temps de vie familiale, professionnel et sociale, notamment les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- 5) Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- 6) Constituent un service de soutien à la parentalité, en accompagnant les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou en favorisant l'entraide et l'échange entre parents ;
- 7) Basent leurs pratiques sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Avec sa nouvelle implantation située au cœur de la ville (février 2025), notre structure est aujourd'hui idéalement située pour le maintien d'un service de proximité à destination de l'ensemble des habitants.

Les équipes poursuivront leur travail en étroite collaboration avec la direction du service enfance/jeunesse de la ville.

De plus dans le cadre du service public de la petite enfance, des passerelles seront naturellement renforcées avec le service Enfance de la communauté d'agglomération, ainsi qu'avec l'ensemble des services annexes liés à la petite enfance (RPE/Bus des 1000 jours).

Le travail collaboratif engagé avec le réseau des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) se poursuivra également, afin de renforcer la cohérence et la complémentarité de l'offre sur le territoire.

Projet d'accueil

Fonctionnement :

La petite crèche propose de regrouper différents types d'accueil au sein d'un même établissement : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence. L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et récurrents, il peut être fixe ou variable, à temps plein ou à temps partiel. L'accueil est occasionnel lorsque les besoins connus à l'avance sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'accueil est d'urgence lorsque les familles ne peuvent pas l'anticiper, et que l'enfant n'est pas connu du multiaccueil. (Évènement familial imprévu, reprise d'activité impromptue...) L'accueil se fait sans condition d'activité professionnelle des parents, sans condition de fréquentation minimale ; l'accueil est réservé aux familles nieppoises exclusivement.

Horaires :

La structure est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h ; et le mercredi de 7h30 à 17h30.

Fermetures annuelles :

3 semaines en août et 1 semaine en décembre entre les vacances de NOEL et Nouvel An.

Capacité d'accueil :

Le nombre d'enfants accueillis est de 15 avec 15% supplémentaire possible soit 17 au maximum.

L'accueil est modulé de 7h30 à 8h = 6 enfants ; de 8h à 8h30 = 12 enfants ; de 8h30 à 17h30 = 15 enfants ; de 17h30 à l'heure de fermeture variable selon les jours = 6 enfants

La capacité hebdomadaire doit tendre vers les 100%.

Les enfants scolarisés :

Les enfants âgés de moins de 4 ans peuvent venir les mercredis ou lors des vacances scolaires, avec un contrat régulier ou de manière occasionnelle.

La place d'éveil :

Elle est destinée à accueillir des enfants Nieppois orientés par la PMI de Bailleul pour qui, la socialisation dans l'établissement sera bénéfique en fonction de leur développement, du lien familial, du milieu dans lequel ils évoluent. Cette place peut être occupée par plusieurs enfants. La participation des parents est obligatoire pour l'adhésion au projet et un contrat est signé entre les 3 parties (famille, pmi, multi accueil).

Le coût :

Le tarif horaire est calculé en fonction des revenus annuels (relevé sur le site internet de la CAF (Cdap) et le nombre d'enfants à charge. Il est revu 2 fois l'an, au mois de janvier et au mois de septembre ; ou pour les nonallocataires selon l'avis d'imposition N-2. Ils se réfèrent aux ressources perçues à l'année N-2. Il s'adapte au plus près de la situation des familles qui doivent signaler les changements éventuels (naissance, décès, séparation, perte d'emploi...). Il s'applique en fonction des barèmes de la CNAF dans la limite du plafond à ne pas dépasser. La ville a

choisi cependant de ne pas l'appliquer. Le calcul du tarif se fait à l'heure, le paiement des présences se fait à la demi-heure.

Les ressources comprennent : les revenus salariés, les autres revenus (indemnités de sécurité sociales, chômage), les pensions alimentaires perçues, les revenus issus de l'activité agricole, les revenus professionnels des indépendants et commerçants, les capitaux immobiliers, les revenus fonciers, la CSG déductible, les revenus européens, les heures supplémentaires brutes, les revenus libératoires.

Calcul du tarif horaire individuel pour chaque famille :

$\frac{\text{Revenus annuels du parent numéro 1 + parent numéro 2}}{12} \times \text{Taux d'effort}$
100

Le taux d'effort des familles :

Heures facturées = heures réalisées (contractualisées ou supplémentaires) - heures d'absence gratuites (absence prévues 5 jours ouvrés à l'avance)

Les factures se paient à terme échu, elles doivent être réglées avant le dernier jeudi du mois suivant. Le paiement se fait par chèque à l'ordre de « activités périscolaires », par chèques emploi service (CESU), par virement via l'espace famille Inoé ou directement au pôle jeunesse à la mairie.

Les déductions appliquées au forfait mensuel sont (absences déductibles) : maladie (carence 2 jours calendaires déduction à partir du 3^e jour) sur production d'un certificat médical, hospitalisation (dès le 1^{er} jour si bulletin d'hospitalisation), éviction de l'enfant par le médecin référent, fermeture exceptionnelle du multi accueil.

En cas d'impayés de plus de 2 mois, le régisseur transmet au service compétent un justificatif précisant les dates, heures, tarif horaire et montant des sommes dues. Un titre de paiement est émis par le service de gestion comptable d'Hazebrouck qui commande à la famille de payer. L'accueil de l'enfant est suspendu durant cette période.

Les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique :

L'enfant sera admis dans la structure d'accueil après avoir passé une visite d'admission avec le médecin référent. Un projet d'accueil individualisé engagera les parents, l'équipe et le corps médical (médecin référent, médecin de famille, PMI, éducateurs du centre d'action médico-sociale précoce = CAMSP ou du service d'éducation spéciale et de soins à domicile = SESSAD). Dès le début des démarches de reconnaissance du handicap avec justificatif (Suivi CAMPS, dépôt de dossier à la maison départementale de personnes handicapées = MDPH etc.) Le calcul du tarif s'effectue avec 1 taux d'effort juste supérieur à celui qui correspond à la composition de la famille (même si le handicap touche un autre enfant de la fratrie). Parfois, il arrive que l'enfant accueilli n'ait pas de signes de retard ou de handicap reconnu à la naissance mais les choses évoluent avec l'âge et la différence se fait ressentir avec le temps ; la structure s'engage alors à accompagner et orienter la famille dans la reconnaissance, l'acceptation et la prise en charge du handicap.

L'équipe :

- 1 infirmière puéricultrice à temps complet, directrice.
- 1 éducatrice de jeunes enfants titulaire, à temps partiel, directrice adjointe.
- 3 auxiliaires de puériculture titulaires, à temps complet.
- 1 CAP petite enfance titulaire, à temps partiel.
- 1 apprentie CAP auxiliaire de puériculture.

1 médecin généraliste, vacataire.

Extrait des missions

- **Mission du poste auxiliaire de puériculture et cap :**
 - L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et de soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.
 - Elle garantit aux enfants un environnement rassurant, stimulant et propre, en se positionnant dans une équipe pluri professionnelle.
 - Elle participe à l'élaboration et la mise en place du projet d'établissement.
 - Elle crée une sécurité affective permettant à l'enfant et à ses parents de se sentir respectés et considérés dans la collectivité. Elle maintient une continuité auprès des enfants leur permettant de s'épanouir sur le plan affectif, physique et psychomoteur
- **Missions du poste d'Educatrice de jeunes enfant / adjointe.**
 - Concevoir et mettre en œuvre les projets d'activités qui découlent des projets d'établissement
 - Mise en place et participation à des actions d'accompagnement de soutien à la parentalité
 - Seconder la directrice dans ses fonctions pour la gestion d'une structure d'accueil non permanente d'enfants de moins de 6 ans

En cas exceptionnel d'absence de la directrice et de son adjointe, la continuité de la fonction de direction revient aux auxiliaires de puériculture. En cas d'absence de personnel, des agents municipaux du Pôle Jeunesse, titulaires du CAP petite enfance peuvent être amenés à exercer leurs fonctions auprès des enfants en tant que remplaçants.

L'ensemble du personnel stagiaire ou titulaire bénéficie de formations continues demandées par l'agent ou repérées lors des entretiens annuels d'évaluation du personnel. Ces formations sont délivrées essentiellement par le CNFPT.

Les stagiaires :

Les élèves de collège, lycée ou écoles supérieures sont accueillis en stage dans le cadre d'une convention tripartite entre l'établissement de formation, le stagiaire et ses parents, et la mairie de Nieppe pour le multi accueil. Cette convention reprend les coordonnées, horaires, objectifs du stage. L'élève est soumis aux obligations sanitaires en cours.

Analyse des pratiques professionnelles

Une psychologue expérimentée et spécialisée auprès d'enfants, intervient à raison de 3 séances par an d'une durée de 2 heures chacune. Cette personne n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec les membres de l'équipe. Cette séance se déroule en dehors de la présence des enfants avec l'ensemble du personnel encadrant les enfants accueillis. L'équipe choisit librement les sujets à aborder en fonction de ses besoins.

Formation du personnel

Une démarche d'amélioration continue est mise en place. La pluridisciplinarité et la complémentarité du personnel constituent l'une des garanties de qualité dans l'exercice des différentes missions. La mobilisation et la motivation des professionnels constituent des atouts fondamentaux pour permettre à l'enfant et sa famille de s'épanouir tout au long de l'accueil. Les différents leviers d'amélioration s'inscrivent donc dans l'évaluation individuelle du travail, le questionnement permanent et la volonté d'atteindre des objectifs pour développer ses pratiques grâce aux formations, aux divers échanges et réunions.

La formation des professionnels, leur concertation, la confrontation de leurs pratiques sont des enjeux majeurs, qui ont un impact direct sur le travail d'équipe, le bien-être des enfants et l'accompagnement à la parentalité. Afin de garantir la qualité des projets les agents bénéficient chaque année de 3 journées pédagogiques de réflexions partagées autour du projet pédagogique afin d'élargir les compétences et harmoniser les pratiques. Une attention individualisée et une observation rigoureuse des enfants sont de réels indicateurs du dynamisme et de la volonté d'une équipe de s'inscrire dans ce processus d'amélioration continue. Les professionnels sont également très attentifs aux retours des parents. Leur disponibilité pour échanger de manière constructive permet de consolider cette étroite collaboration.

Un plan de formation est élaboré chaque année pour l'ensemble du personnel. Chaque professionnel peut bénéficier jusqu'à 10 jours de formation par an. Après chaque période de formation un retour est organisé afin d'en faire profiter l'ensemble de l'équipe. 3 journées pédagogiques sont organisées dans l'année afin d'avoir des temps de réflexion, d'échange, de préparation et de formation du personnel (par exemple un binôme pourra participer au salon petite enfance afin de mettre à jour ses pratiques en participant à des conférences sur des thèmes actualisés et de découvrir d'éventuels partenaires).

Le projet éducatif

Chaque jour, les professionnelles travaillent avec enthousiasme et bienveillance pour assurer un cadre de vie aussi épanouissant que rassurant aux enfants. Pour se développer harmonieusement, à leur rythme, et les guider vers l'autonomie, les agents du multi accueil les aident à s'ouvrir au monde, tout en leur apportant la sécurité affective indispensable à leur équilibre.

Le projet éducatif se base sur les recherches d'Emmi Pikler (motricité libre), les travaux de D.Winnicott (figure d'attachement) et la pédagogie de Maria Montessori (l'autonomie de l'enfant).

Respect du rythme de l'enfant et de ses besoins

Dès ses premiers jours de vie, un nourrisson ressent le besoin d'être entouré, tant physiquement que psychologiquement, pour se sentir rassuré.

Les parents sont les premières figures d'attachement de l'enfant, ils lui sont un repère indispensable. Chaque enfant est unique, il vit dans un environnement qui lui est familier. Dès son arrivée chaque enfant est accueilli de manière à se familiariser en douceur au rythme qui est le sien et celui de sa famille. Ainsi une période de familiarisation de 2 semaines est proposée afin que l'enfant trouve ses repères tout en se sentant en sécurité.

Chaque enfant est accompagné en respectant son rythme de sommeil et de repas. Un enfant qui dort, n'est pas réveillé.

L'équipe met en place le portage pour les enfants qui en ont besoin et les gestes associés à la parole afin de permettre aux enfants d'exprimer leurs besoins.

C'est en prenant en compte l'ensemble de ces repères que va naître la sécurité affective de l'enfant. De là, en découle naturellement son désir d'autonomie, ainsi que la construction de sa personnalité et de son individualité.

Les propositions d'activités sont basées sur l'observation quotidienne du groupe d'enfants, sur leurs compétences et le contexte (ex : le temps)

La motricité libre

Développé par la pédiatre autrichienne Emmi Pikler, responsable de la pouponnière de Loczy, ce concept vise à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans les lui enseigner.

Un enfant ne sera jamais mis dans une position qu'il ne sait prendre lui-même : on ne le mettra pas assis, ni debout avant qu'il ne le fasse.

L'enfant est libre de ses mouvements afin de construire sa confiance à être bien dans son corps. L'enfant peut explorer, toucher, sentir, mettre à la bouche en présence de l'adulte qui met en place un environnement adapté et sécurisant.

Le bébé est installé sur le dos sur des tapis et peut se déplacer en toute liberté, l'enfant plus grand, choisit de monter ou descendre le toboggan comme il le souhaite.

L'autonomie

L'enfant n'explore jamais le monde seul, le professionnel est présent pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes, sans faire les choses à sa place. Le rôle de l'adulte est d'offrir une contenance psychique au tout-petit,

c'est à dire lui accorder une attention de tous les instants et savoir précisément où il en est dans son développement. Un pas de plus pour le guider vers son autonomie.

« Favoriser l'autonomie de l'enfant va lui permettre - tout en étant acteur de son développement - de le faire devenir un sujet à part entière et de le rendre responsable de ses actes.

Aide-moi à faire seul. » Maria Montessori.

En s'inspirant de la pédagogie Montessori, l'équipe a confiance en l'enfant. L'enfant est accompagné et accomplit seul les actes de la vie quotidienne. L'enfant développe ainsi sa confiance en lui.

Chez les plus grands, des jeux de grande motricité (ballons, vélos) et de motricité fine (jeux d'encastrement, de construction) sont mis à sa disposition et des petits ateliers sont organisés avec une surveillance un peu plus rapprochée. Dans son jeu l'enfant est libre, il peut détourner les objets, les déplacer et choisir parmi différentes propositions.

Concrètement les enfants sont invités à participer au rangement des jeux, à la préparation de la table du repas ou encore à mettre leur tablier ou bavoir seul.

Lors des sorties extérieures, chaque enfant accède à ses chaussures et son manteau et participe à la hauteur de ses compétences. Avant d'aller se reposer les enfants se déshabillent seuls.

Repas

Les repas sont préparés par un prestataire extérieur fournisseur d'alimentation biologique, *Croc la vie*.

Le déjeuner est servi vers 11h pour les bébés et 11h15 pour les grands. Il est composé de féculents, légumes, viande ou poisson, eau, fruit en dessert et produits laitiers. Des repas végétariens sont aussi proposés. Le goûter est servi vers 15h pour les bébés et 15h30 pour les autres. Il est composé d'un produit laitier (yaourt, fromage, lait ou glace), une céréale (pain, biscuit ou gâteau) et un fruit (compote, fruit frais ou sec).

Les bébés avant la diversification alimentaire, sont nourris exclusivement avec le lait fourni par les parents, selon leur rythme individuel (lait maternel ou préparation pour nourrisson/préparation de suite).

Le repas est aussi un moment éducatif important au multi accueil. Les agents ont à cœur lors de chaque repas d'accompagner les enfants avec des explications verbales et visuelles des différents aliments et aussi de réaliser régulièrement des ateliers culinaires. Transmettre le goût de cuisiner c'est aussi transmettre de bonnes habitudes alimentaires !

Afin d'être entièrement disponibles auprès des enfants pour répondre à leurs besoins et de pouvoir mettre en place des activités adaptées, les accueils des enfants s'étaleront le matin de 7h30 à 9h30, le midi entre 12h30 et 13h et l'après dès 16h30, exception faites pour les périodes de familiarisation.

Les médicaments

Les professionnelles prenant en charge les enfants peuvent leur administrer, notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, et à la demande de leurs représentants légaux, des soins ou des traitements médicaux dès lors que cette administration peut être regardée comme un acte de la vie courante. Ces soins ou traitements ont fait l'objet d'une prescription médicale et le médecin prescripteur n'a pas expressément demandé l'intervention d'un auxiliaire médical. La personne détenant l'autorité parentale explicite par écrit son autorisation pour l'administration d'un traitement selon ordonnance précise. La démarche est à renouveler pour chaque ordonnance, hors PAI.

Les projets

Le projet d'activités change chaque année scolaire.

Les évaluations de projet se réalisent à mi-parcours et à terme échu, en tenant compte des objectifs définis au départ par l'équipe et les suites à donner, freins rencontrés, leviers.

L'égalité fille/garçon

De plus en plus, les neurosciences se sont intégrées dans le domaine de la petite enfance et elles ont permis aux professionnels de mieux comprendre le développement du jeune enfant et d'évoluer dans leurs pratiques.

De ce fait, la question du genre dans un lieu d'accueil de la petite enfance a toute sa place.

L'environnement dans lequel l'enfant va évoluer peut fortement influencer son développement féminin ou masculin.

Le regard de l'adulte, avec bienveillance, sans discrimination, sans jugement va permettre à l'enfant de grandir et de se construire.

Des stéréotypes bien précis ont été transmis depuis des générations et ont régi l'éducation.

Comment dans l'accompagnement au quotidien, est-il possible d'intervenir afin d'éviter ces stéréotypes de genre ?

Après une période d'observation et de réflexion, plusieurs propositions ont été émises :

- Permettre le jeu libre !
- Proposer les jeux d'imitation (poupée, dinette, poussette, voiture, docteur, cuisine) à tous ;
- Jeux de ballons, de construction, de motricité pour tous ;
- Faire attention aux livres que l'on peut proposer sans stéréotype ;
- Complimenter aussi bien la tenue des filles que celle des garçons ;
- Encourager l'enfant à développer ses qualités, à les reconnaître et à les exprimer comme la force chez les filles, et les émotions chez les garçons ;
- Ne pas faire attention aux couleurs proposées (bavoir rose ou rouge pour un garçon, un bavoir bleu aux filles) ;
- Encourager les enfants à jouer ensemble ;
- Laisser l'enfant explorer sa personnalité ;

Développement artistique et culturel

Sensibiliser les jeunes enfants aux pratiques artistiques et culturelles peut permettre à l'enfant de développer des compétences mais aussi à les exploiter.

Les actions artistiques et culturelles favorisent des temps privilégiés et enrichissent la relation entre les adultes et les plus jeunes.

Au travers du thème annuel qui permet un fil conducteur tout au long de l'année. L'objectif est de proposer lors des activités manuelles de varier les supports, les couleurs, les formes et matières afin d'apporter un large panel de possibilités à l'enfant.

L'éveil musical :

- Découverte et manipulation des instruments de musique ;
- Reconnaissance par l'image des différents instruments ;
- Reconnaissance des sonorités de chaque instrument ;
- Découverte des musiques et comptines du monde ;
- Ateliers de rencontre avec des parents musiciens venant présenter leur métier, leur passion, ou leur talent ;
- Spectacle musical avec intervenante extérieure ;
- Découvrir des musiciens classiques et modernes ;
- Carnaval en février avec participation des familles

La lecture :

- Associer l'espace culturel Maurice-Schumann au projet
- Se déplacer avec les enfants à l'espace culturel Maurice-Schumann pour une découverte du lieu et des livres.
- Séance de lecture du groupe d'enfants (saisons, animaux, temps forts, projet nature)
- Associer les parents pour accompagner les enfants
- Découvrir d'autres manières de raconter des histoires : kamishibai, tapis d'histoire, petit théâtre, histoire orale ou en chanson, histoires en accordéon ombres chinoises...
- Atelier parents/ enfants/ professionnels autour du conte (période de Noël)

La nature, le jardinage :

- Sortir au parc Michel-Grasset avec les parents 1 fois par mois
- Partenariat avec les agents du parc Michel-Grasset en charge des animaux pour un temps de découverte et participer au nourrissage des animaux
- Associer les animaux et leurs images, écouter les cris des animaux et les identifier et les toucher quand c'est possible.
- Atelier jardinage avec les enfants et les parents : Planter des graines, bulbes de fleurs avec les enfants et suivre la floraison
- Associer et faire participer les parents sur la connaissance des fleurs en créant des bouquets, ou en ramenant des fleurs de leurs jardins
- Collecter les marrons, châtaignes, feuilles, branches en automne et/ou de son jardin pour garnir le hall de l'entrée ou l'arbre du multi accueil
- Découvrir les différents légumes, avec des ateliers cuisine (soupe) et dégustation
- Aménager un potager avec les parents jardiniers amateurs
- Découvrir les fruits/ manipulation/ dégustation avec des ateliers cuisine
- Observer les insectes du jardin, les découvrir (histoires et comptines)
- Fabriquer des maisons à insectes, des abris pour les oiseaux (nichoirs)
- Ecouter le chant des oiseaux, et les observer au jardin
- En hiver, fabriquer des réserves de graines pour les oiseaux

Rencontre intergénérationnelle

Ce projet réalisé à l'initiative de l'auxiliaire de puériculture apprentie et de sa tutrice.

Le projet pédagogique a été axé sur le thème de la rencontre intergénérationnelle.

Sensibiliser les enfants au cycle de la vie en prenant en compte le vieillissement de la population notamment en créant des occasions de côtoyer des seniors.

L'intérêt de cette démarche réside essentiellement dans le contact entre les deux générations. Il repose sur les notions de partages et d'échanges et peut se faire à travers différents projets et activités. Notamment lors de la semaine petite enfance ou des festivités.

Favoriser l'existence d'un lien entre les participants et le pérenniser. Pour cela, les agents et l'animateur de la résidence mettent en place les supports pour y parvenir.

Chaque rencontre s'appuie sur une activité réalisable par les enfants et les résidents et présentant un intérêt pour les deux parties.

D'une part, les enfants doivent pouvoir participer à l'activité, d'autre part celle-ci ne doit pas faire naître chez les seniors un sentiment d'infantilisation.

D'autre part, pour les seniors, les activités proposées doivent concourir au maintien de l'autonomie et de la socialisation des seniors, quelle que soit le niveau de dépendance du résident.

Autant que faire se peut, les mêmes enfants participent aux rencontres. Ce projet s'inscrivant dans la durée. Lors des événements festifs, les parents sont conviés à se joindre à leurs enfants.

Quels que soient les projets menés, il faut qu'il y ait une continuité dans le temps et une récurrence des rencontres organisées. Une rencontre est planifiée u mardi matin sur deux.

Objectifs

Pour les enfants

- Créer le lien social
- Rencontrer de nouvelles personnes et ainsi se socialiser
- Prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et de la continuité de la vie.
- Apprendre ou développer le respect des aînés,

Pour les aînés

- Créer du lien social
- Sortir de l'isolement
- Permettre la transmission des savoirs et savoir faire
- Stimuler les sens cognitifs et sensoriels
- Maintenir l'autonomie

Le projet social et de développement durable

Le médecin référent de la structure

Pauline Courchelle, docteur en médecine, exerçant à Nieppe en qualité de médecin généraliste avec expérience en service de pédiatrie, est nommée médecin référente de l'établissement et intervient par vacations de 4 heures mensuelles. Elle porte les fonctions du référent santé et accueil inclusif de la structure d'accueil. Elle est chargée des visites d'admission de tous les enfants et de la rédaction du PAI pour les enfants porteurs de handicap ou maladie chronique. Elle supervise l'équipe dans les projets de santé, soins et hygiène tant pour les personnes que pour les locaux. Elle est avertie des accidents et épidémies. Elle établit les protocoles en collaboration avec la puéricultrice et fait appliquer les directives nationales du Ministère de la Santé.

La PMI

La structure de Nieppe dépend de l'unité territoriale de prévention et d'action sociale de Bailleul. Au sein de cette unité le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) intervient pour agréer la création de la structure, la qualité du personnel, l'équipement des locaux et les différents projets. Elle oriente les familles des enfants carencés. Elle peut intervenir en structure pour observer des enfants à la demande de l'équipe et avec l'accord des parents. Elle reçoit les informations préoccupantes et supervise les actions de prévention.

La famille

L'ensemble de la famille peut venir visiter 1 fois les locaux où va évoluer le jeune enfant. Les parents participent à l'organisation de la journée en transmettant au personnel les informations nécessaires pour bien comprendre et accompagner l'enfant pendant le temps de présence (qualité de la nuit passée par l'enfant, état général, heures prévues pour la sieste ou le biberon des bébés, ...). Les parents enlèvent les chaussures de leur enfant et lui mettent des chaussons. Ils laissent le sac avec 1 tenue de rechange, les chaussures, le blouson dans le vestiaire du hall et identifient le tout avec les étiquettes prévues à cet effet. A Noël, un spectacle de fin d'année est offert par la mairie aux familles. Les familles sont invitées ponctuellement à donner leur avis sous forme de questionnaire ou d'enquête. (Souvent rédigées dans le cadre d'un accueil de stagiaire Bac Pro). Les familles peuvent participer à des ateliers parents/enfants proposés par l'équipe, régulièrement lors de la semaine du développement durable, et ponctuellement à certaines périodes de l'année.

La relation entre les familles et les professionnels est primordiale. C'est pourquoi nous mettons en place une co-éducation avec les parents au sein de notre structure. Les parents sont les premiers éducateurs de l'enfant. Ils ont besoin d'être installés dans un climat de confiance afin de pouvoir laisser leur enfant en dehors de leur environnement familial. Il est nécessaire qu'une communication continue se déroule entre chaque part. Valoriser le dialogue autour de l'éducation de l'enfant entre les parents et les professionnels permet de répondre aux besoins de l'enfant et lui apporter une cohérence éducative.

Les parents en cours de réinsertion professionnelle et sociale sont prioritaires lors de leur demande de contrat d'accueil régulier qui est défini avec eux pour leurs recherches d'emploi. En contrat occasionnel, leurs demandes sont aussi prioritaires et l'équipe s'adapte facilement aux modifications de planning de dernière minute afin d'encourager les prises de rendez-vous et les démarches extérieures à la ville.

Les organismes extérieurs

La structure travaille avec des organismes extérieurs. Au niveau national nous dépendons du Ministère de la Santé et de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Le ministère de la Santé nous soumet au décret du 20 février 2007 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, modifié par l'Ordonnance no 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles.

La CAF pose un cadre légal et financier par la circulaire du 29 juin 2011 relative à la prestation de service unique (PSU), à cette occasion nous rappelons aux familles de mettre correctement à jour leur déclaration de situation pour qu'en cas de contrôle les éléments déclarés à la Caf et au multi accueil soient concordants. Le Conseil départemental via la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) fixe aussi un cadre légal et attribue les autorisations de fonctionnement par l'intermédiaire de la PMI de Bailleul. Au niveau du secteur, un partenariat va être établi avec l'association des papillons blancs d'Hazebrouck et l'antenne du centre médico-social précoce (CAMSP) d'Armentières pour les enfants présentant des difficultés ou des retards. Au niveau local nous bénéficions des services municipaux de l'espace culturel M. Schumann pour du prêt de livres.

Développement durable

Notre objectif est de limiter au maximum la quantité de déchets.

Nous sommes soucieux des déchets que nous créons et de l'impact qu'ils ont sur la planète. Nous supprimons au maximum ce qui est jetable. Nous avons des gants de nettoyage, serviette, bavoirs, microfibre lavable. Nous nous engageons à réduire nos impressions au maximum. Nos déchets alimentaires sont donnés tous les jours à une famille afin de nourrir leurs poules.

La nature a une place importante dans notre projet éducatif. Nous souhaitons que les enfants soient davantage connectés à la nature. Les bienfaits d'un environnement naturel sur la santé mentale, physique mais aussi la créativité et la concentration sont prouvés. Nous souhaitons sensibiliser les familles aux enjeux d'un monde plus durable. Les activités s'articulent autour des saisons, en lien avec l'alimentation mais aussi les éléments naturels qui nous entourent. Les enfants sont mis en contact direct avec l'extérieur de la crèche grâce au jardin de la structure ou lors de sorties. Notre objectif est de créer une cohérence entre les activités, les comptines, livres et les observations dans la nature. En créant une proximité avec le vivant l'enfant s'en souciera à l'âge adulte.

Nous proposons des activités manuelles et sensorielles créées à partir d'éléments naturels ou des déchets recyclés.

Nous participons chaque année à la semaine du développement durable afin de sensibiliser les équipes et les familles.



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2 **J'avance à mon propre rythme**
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.**

3 Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature**
est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8 **J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenant·s.

10 **J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités**
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,
en application de l'article L. 219-41 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.